

Le Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement adopte les avis formulés ci-après par ses commissions sur le bilan d'activités de la Région Réunion pour l'exercice 2008.

-----°-----

Le Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement prend acte du compte administratif de la Région pour l'exercice 2008.

-----°-----

Le Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement prend acte du projet de décision modificative n° 2 au budget supplémentaire de la Région pour l'exercice 2009.

-----°-----

En préambule,

Le CCEE souligne et apprécie la qualité de la présentation des documents soumis à l'étude, devenus plus explicites de par l'application stricte des modalités d'utilisation de la M71.

La collectivité régionale, dégageant un excédent, apparaît en bonne santé. Une diminution des dépenses de fonctionnement est réalisée au profit de l'investissement, avec atténuation de l'emprunt.

Le CCEE tient donc à saluer la cohérence entre les orientations politiques de la Région et ses résultats financiers.

Il apparaît donc clairement que la collectivité s'est donné les moyens de ses ambitions, notamment au regard de ses grands chantiers à venir (route du Littoral, tram-train, MCUR...).

ooooo

**AVIS DE LA COMMISSION 1
SUR LE BILAN D'ACTIVITÉS DU CONSEIL RÉGIONAL POUR L'EXERCICE 2008**

I] Culture

D'une manière générale, la commission juge le projet de bilan d'activités du Conseil régional pour l'exercice 2008 globalement positif.

Aussi, félicite-t-elle le Conseil régional pour sa politique culturelle qui respecte ses orientations générales de la mandature (2004-2010) visant à la valorisation d'un vivre ensemble original et d'une identité plurielle unitaire tout en investissant pleinement les dispositions légales qui régissent les compétences de la Région en matière de culture¹.

Toutefois, dans le cadre d'une approche sectorielle du projet de bilan d'activités, la commission tient à formuler certaines remarques qui portent sur :

a) la danse

La commission note avec satisfaction les efforts réalisés par la collectivité régionale dans ce secteur pour lequel elle avait, dans ses précédents avis, souligné la nécessité d'accompagner le développement.

Aussi, insiste-t-elle à nouveau pour que les dotations régionales en faveur de cet art soient augmentées afin qu'il participe davantage au développement culturel de l'île.

¹ cf. art L 4433.27 du CGTC qui précise que les champs d'intervention de la Région en matière de culture portent notamment sur les langues régionales, la littérature, les arts plastiques, la musique, l'audiovisuel, ...).

B) la langue régionale

La commission souscrit entièrement aux actions menées par le Conseil régional en faveur du créole réunionnais.

Aussi, demande-t-elle à la collectivité de poursuivre son effort visant à soutenir l'Office de la langue créole de La Réunion dont la qualité et le sérieux du travail n'est plus à démontrer et de faire en sorte que la Journée internationale du créole (28 octobre) devienne un événement majeur dans le calendrier culturel réunionnais.

C) l'inventaire du patrimoine culturel

La commission regrette la situation dans laquelle se trouve la collectivité régionale sur ce point. Elle souhaite qu'une solution puisse rapidement être trouvée afin que le service régional dédié à l'inventaire du patrimoine culturel se mette enfin en place.

D) les expositions du MADOI

La commission tient à souligner la qualité des expositions réalisées par le MADOI. Elle recommande au Conseil régional de développer ce type d'actions et surtout de renouveler pour toutes les expositions à venir les éléments de médiation comme les « feuilles de salles » ou les « textes de présentation générale ».

II] Technologies de l'information et de la communication

La commission se félicite de la politique du Conseil régional menée en 2008 dans ce secteur.

Sur la forme, elle tient à souligner la clarté du rapport TIC qui présente de manière globale et complète les interventions de la Région.

Sur le fond, la commission juge la politique régionale pertinente car elle permet à la fois :

- la mise en place d'équipements structurants (réseau gazelle, cybercases, lycées en réseau, ...)
- l'accompagnement des filières utilisatrices des TIC (plateforme e-tourisme), des structures d'appui aux TIC (associations ECI et ADCAM, Festival du film de La Réunion) ;
- le développement à La Réunion d'une industrie de productions audiovisuelles, cinématographiques et multimédia.

Cette diversification des interventions régionales reflète le dynamisme de la collectivité dans ce secteur.

AVIS DE LA COMMISSION 2
SUR LE BILAN D'ACTIVITÉS DE LA REGION POUR L'EXERCICE 2008

I] Éducation et Mobilité

Sur la forme, la commission note que la présentation du bilan d'activités de la collectivité régionale pour l'Éducation et la mobilité s'améliore au fil des exercices. Elle apprécie particulièrement l'insertion, en fin de rapport, des nombreux tableaux et graphiques récapitulant les dépenses engagées et mandatées en 2008 dans les différents domaines d'action.

La commission espère que cette présentation synthétique qui contribue à rendre plus lisible l'action régionale sera reconduite pour l'exercice suivant.

A) L'enseignement secondaire – Lycées

Sur le plan budgétaire, la commission observe que les réalisations 2008 pour l'enseignement secondaire enregistrent de très bons taux par rapport aux prévisions budgétaires. Toutefois, par rapport à 2007, si les dépenses engagées augmentent de 12,3%, la commission constate que les crédits de paiement baissent de 17,2%. Ces derniers s'élèvent à 57 043 772 € pour 2008 contre 68 897 168 € en 2007.

Sur les quatre derniers exercices, l'évolution des crédits de paiement réalisés est la suivante :

CP réalisés (en €)	2005	2006	2007	2008
Ens. secondaire	54 234 757	72 556 528	68 897 168	57 043 772

Aussi, la commission formule-t-elle les remarques ci-après :

En matière de *réhabilitation des lycées*, elle constate au vu des tableaux de bilan 2008 que certains programmes d'intervention n'ont guère avancé depuis 2007 (rendu des offres fixé à février 2009 pour le lycée Roland Garros) ou sont en suspens (appel d'offres travaux non lancé en ce qui concerne le lycée professionnel Rontaunay et non engagement des études pour le LP de Saint-Pierre). La commission s'inquiète de savoir si ces projets sont abandonnés.

Au vu du nombre d'établissements restant à réhabiliter (7 sur 11) et pour ne pas creuser les inégalités, la commission recommande à la collectivité d'amplifier son effort afin d'offrir à la majorité des jeunes Réunionnais les mêmes conditions de réussite scolaire.

Pour cette raison, l'intervention toujours volontariste de la collectivité auprès des établissements est appréciée : elle participe en effet, dans le cadre de travaux de *maintenance* au bon état d'un patrimoine immobilier ancien (lycées d'avant la décentralisation) et valorise la spécialisation des équipes professionnelles.

S'agissant de la *restauration scolaire*, la commission prend acte des réalisations effectuées en 2008. La collectivité souhaitant attirer un plus grand nombre de demi-pensionnaires, la commission lui recommande, au-delà des mesures qu'elle envisage, de mener une politique d'éducation à la santé auprès des familles.

Elle s'interroge par contre sur la pertinence de la comparaison avec le territoire métropolitain. Que sait-on des 70% d'élèves réunionnais qui ne vont pas en restauration scolaire ? Où mangent-ils ? Pourquoi n'ont-ils pas fait le choix de la restauration scolaire ? Il paraît indispensable à la commission, pour augmenter les marges de progrès, d'avoir déjà des réponses à ces questions.

Enfin, la commission constate une nouvelle fois avec regret que 20% des lycéens sont toujours privés de l'*aide à l'acquisition de manuels scolaires* alors que le dispositif a été étendu aux apprentis. Les réalisations en mandatement en 2008 ne sont guère plus élevées que celles de 2007 (1 742 854 € contre 1 678 578 €) et affichent un taux de réalisation inférieur à l'année précédente (75,4% au lieu de 88%).

Aussi, il serait plus judicieux de s'orienter vers un autre dispositif qui permette de toucher l'ensemble des lycéens (exemple : le chèque livre).

B) L'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation

Le travail engagé par la Région pour dresser un bilan de ses actions (cf. volet Affaires générales et financières) en matière de *recherche et d'innovation* est salué par la commission, la dispersion des chiffres dans les bilans d'activités des années précédentes ne permettant pas de disposer d'une synthèse claire et exploitable.

D'un point de vue budgétaire, l'effort financier conséquent de la collectivité régionale est également à souligner : avec plus de 12 M€ d'aides, la Région est devenue, de fait, l'un des plus importants contributeurs.

La commission salue également la pluridisciplinarité des domaines de recherche. Elle souhaite, comme c'est le cas pour la recherche médicale et l'agronomie, que le soutien de la Région sur les NTIC et la mer soient à la hauteur des enjeux que représentent ces secteurs pour l'avenir de l'île.

Il n'en reste pas moins qu'au regard de la synthèse fournie dans le bilan d'activité 2008, les fonds européens semblent déterminants en matière de soutien financier de R&I, principalement dans le domaine de la recherche. En conséquence, avec une baisse significative attendue des aides européennes au terme du POE 2007-2013, nous pouvons craindre un ralentissement important des actions de recherche sur l'île. Dans la mesure où la recherche et l'innovation sont des vecteurs fondamentaux de développement économique et de création directe ou indirecte d'emplois pour des territoires comme le nôtre dont les ressources naturelles sont limitées (au moins dans leurs usages actuels), il paraît fondamental à la commission que la collectivité maintienne son effort afin de doter rapidement La Réunion d'outils de recherche et d'innovation en vue de lui préparer un avenir plus autonome vis-à-vis des fonds européens.

Concernant les études pour la *construction de la Station de surveillance de l'atmosphère* (OPAR) au Maïdo, la commission se félicite du bon avancement de cette opération. Il est souhaitable que cette étude soit très rapidement suivie d'effet par le démarrage des travaux dès 2009.

L'évolution positive des investissements cumulés en infrastructures d'enseignement supérieur et de recherche avec un passage de 34 024 € à 173 718 € en CP réalisés entre 2007 et 2008 a également été notée par la commission.

L'*aide aux équipements universitaires* semble quasi conforme aux prévisions. La commission s'en félicite et note un effort substantiel entre 2007 et 2008 avec respectivement 489 000 € et 1 375 940 € mandatés.

En ce qui concerne le *soutien à la recherche*, la commission constate à nouveau un accroissement global des aides entre 2007 et 2008 (respectivement 1 222 000 € et 1 819 825 € mandatés). La diversité des thématiques de recherches soutenues (recherche médicale, physique de l'atmosphère, agroalimentaire, sciences humaines et sociales) ainsi que le soutien à la vulgarisation des sciences, aux doctorants et aux jeunes docteurs sont également appréciés.

S'agissant de l'*aide directe aux étudiants de 3^{ème} cycle*, la commission note que le nombre d'allocations de thèses est passé de 22 à 15. Même si cette allocation a été réévaluée, et bien que la commission soit consciente de la difficulté rencontrée pour disposer de doctorants allant jusqu'au bout des 3 années de thèse, celle-ci souhaite s'assurer que cette tendance ne marque pas un début de ralentissement du soutien de la collectivité régionale dans un contexte où la crise de l'emploi touche de plus en plus les jeunes, y compris très diplômés.

Concernant les *aides à la mobilité des étudiants*, le nouveau conventionnement avec le réseau des IUT est à saluer dans la mesure où il favorise la mobilité des bacheliers des séries technologiques et des titulaires des BTS et DUT vers les licences professionnelles.

Cependant, la baisse de l'aide régionale en faveur des étudiants réunionnais (Allocation de Première Installation) s'installant hors du Département entre 2007 et 2008 (910 000 € contre 700 000 €) qui se traduit par une diminution de 90 du nombre de bénéficiaires est préoccupante. La commission aurait souhaité savoir si cette diminution résulte d'une baisse du nombre de demandeurs. Dans tous les cas, elle tient à rappeler que le contexte insulaire du territoire réunionnais nécessite de disposer de moyens conséquents pour permettre à nos étudiants de poursuivre leurs études dans tous les domaines en Métropole (beaucoup de thématiques n'étant malheureusement pas représentées à La Réunion) ainsi qu'à l'étranger. Il s'agit dans ce cadre de favoriser la diversité des filières, de promouvoir les moyens de l'intégration professionnelle par des études diplômantes, de favoriser les échanges interrégionaux et, en retour, de bénéficier sur notre territoire de cadres à haute valeur ajoutée qui n'auraient pu être formés localement.

De même, la commission déplore que l'*aide aux programmes d'échanges universitaires* ait baissé significativement entre 2007 et 2008 : 300 000 € contre 213 000 € (164 bourses à 120 bourses).

De la même façon, la mobilité étudiante vers le Québec est passée de 250 000 € à 200 000 € entre 2007 et 2008 (70 candidats contre 50 candidats). Comme indiqué un peu plus haut, cette tendance est préoccupante dans un contexte où les échanges internationaux sont fondamentaux.

Fort heureusement, les *aides aux étudiants pour l'intégration aux grandes écoles* ont été maintenues au même niveau entre 2007 et 2008.

C) La mobilité

En complément des remarques formulées ci-dessus, la commission note par ailleurs que le bilan d'activités ne fait pas état du renforcement des mesures d'accompagnement des publics candidats à la mobilité tel que l'envisageait la collectivité dans ses orientations 2008. Cela signifie-t-il que ces axes n'ont pas connu le développement souhaité ? L'accompagnement des publics étant indispensable pour la réussite des projets de mobilité, la commission espère que les différents axes envisagés trouveront une concrétisation en 2009.

Enfin, la commission aurait souhaité avoir des informations quantitatives plus précises sur le nombre de bénéficiaires pour chaque dispositif.

II] Formation professionnelle

La formation professionnelle constitue un des axes forts de la Région pour la mandature 2004-2010. Il ne peut y avoir de développement soutenable sans la formation des hommes et des femmes. Cette formation, pour éviter tout handicap au développement de notre île, doit se fonder sur deux axes fondamentaux : la Technique et l'Humain.

Aussi, la commission approuve-t-elle avec force les remarques de la collectivité quant à la faiblesse des compensations financières liées aux transferts de compétences en matière de formation professionnelle.

De même, elle est interpellée par le profond changement que prévoit le projet de loi du gouvernement qui, notamment, remet en cause le rôle « pilote » dévolu aux Régions.

A) La mise en œuvre du PRDF

La commission soutient la collectivité régionale sur ses deux objectifs majeurs qui consistent à concilier les projets des individus et les besoins de développement économique et social tout en adaptant les parcours de formation aux publics visés.

Elle regrette que le dispositif de suivi-évaluation du PRDF élaboré en 2008 n'ait pas atteint ses objectifs et s'interroge sur la capacité d'un schéma de fonctionnement simplifié à jouer le rôle prévu par le dispositif initial.

Si elle note avec satisfaction les premières réalisations inscrites dans les grandes lignes du PRDF, la commission regrette cependant que la mise en place de la plate forme AIO (accueil, information, orientation) ne soit encore qu'au stade d'expérimentation en 2008.

Elle encourage par contre la mise en place de plans d'actions dans le domaine des services à la personne et de formations destinées aux grands projets. Les services à la personne constituent une source d'emplois et d'activités à condition que ces formations débouchent sur une réelle insertion. Il appartient donc à la collectivité de se donner les moyens de suivre ces publics.

De même, le maintien de la CVGP (cellule de veille des grands projets) en même temps que l'évolution de ses missions participent au développement de la professionnalisation des hommes et des femmes.

B/ L'apprentissage

La commission partage les objectifs de la Région de soutenir le système de formation par voie de l'apprentissage conformément à la loi et relève avec intérêt la mise en place d'une étude sur la situation de la formation en apprentissage. Cette étude, si elle est bien menée, permettra certainement à la collectivité de s'inscrire dans un plan d'accompagnement de ce dispositif sur le long terme.

L'apprentissage peut constituer un outil de valorisation du travail. Dans ce cadre, le rôle prépondérant du chef d'entreprise sur le plan pédagogique est à souligner. C'est lui qui a toute latitude notamment pour valoriser et donner le goût du travail à l'apprenti. Aussi, la commission recommande-t-elle à la collectivité régionale de veiller à la qualité de l'accueil et de l'encadrement des apprentis, en étant vigilante notamment, pour que les primes versées aux employeurs soient soumises à condition.

C/ La formation continue

La commission réitère son approbation des différents choix en matière de qualification professionnelle des jeunes et autres missions d'intérêt général (cadre contractuel AFDAR et collectivités, optimisation des moyens de l'AFDAR).

Elle relève au titre du bilan 2008 :

- un élargissement de la palette de produits du SDOF² de l'AFDAR ;
- un effort financier plus élevé en 2008 pour l'activité de formation qui se traduit par une augmentation des heures stagiaires.

En ce qui concerne l'animation socioculturelle et sportive, la commission souligne l'importance de ce secteur qui représente plus d'un potentiel de 20 000 emplois. Le manque de formation reste certes criant mais elle note cependant l'effort engagé par la collectivité en faveur de la professionnalisation des acteurs de cette filière. La commission aurait toutefois apprécié qu'un tableau puisse présenter la répartition et l'affectation des 775 000 € .

Elle rappelle que la formation des acteurs de l'Éducation populaire peut être un outil formidable pour un développement durable.

² Schéma directeur de l'offre de formation.

Par ailleurs, la commission souscrit aux différentes actions engagées par la collectivité en matière de *lutte contre l'illettrisme*. Malgré de meilleurs taux de réussite constatés par l'enquête de 2007 par rapport à celle de 1996, l'illettrisme constitue toutefois encore un frein à notre développement. Aussi, la commission souligne-t-elle une nouvelle fois la nécessité d'intervenir bien avant la première scolarisation et en périscolaire par des actions d'accompagnement en faveur du binôme parents - enfants. Trop de jeunes sont en situation de souffrance et de pré-illettrisme avant même l'entrée en classe de 6^{ème} voire marginalisés dans des voies de garage à la sortie du système éducatif.

D/ Les Formations sanitaires et sociales

La commission partage les objectifs de formations initiales dans le domaine sanitaire et social définis par la Région. L'ouverture de formations dans le secteur social dans le Sud de l'île vient conforter les actions de formation tout en apportant un rééquilibrage de l'offre de formation.

E/ La valorisation des acquis de l'expérience

La commission observe que le bilan 2008 pour ce dispositif fait état du même plan d'action régionale depuis sa mise en oeuvre, à savoir le financement des points relais conseils (PRC). Ce qui lui paraît restrictif eu égard à l'intérêt que présente la VAE et aux potentialités qu'elle offre en matière de valorisation des métiers et des Hommes.

Certes, un effort a été fait pour sérier les niveaux de diplôme demandés ; cependant, la commission s'interroge par exemple sur le suivi des personnes ayant bénéficié de préconisations des PRC et sur le contenu du prochain dispositif partenarial d'accompagnement.

Par ailleurs, la commission rappelle que les actions de la collectivité ne pourront toucher l'ensemble des publics salariés (des grandes et petites entreprises) sans une réelle structuration des branches professionnelles, d'abord au plan départemental puis au niveau des micros régions.

Cette structuration des branches professionnelles contribue également à une meilleure gestion des petites entreprises, pour plus de formation continue, plus de droit et plus de dialogue social.

f/ Les investissements

Bien que la commission note des retards dans le programme de réhabilitation des sites AFDAR, elle encourage la collectivité régionale à poursuivre les efforts déjà entrepris.

La réalisation du CFAT s'inscrit bien dans une politique de professionnalisation et d'insertion des jeunes Réunionnais.

III] Coopération régionale

La commission relève la forte activité de la collectivité en matière de coopération régionale, notamment au niveau du premier cercle. Elle apprécie l'effort de concrétisation de cette coopération au travers de projets de développement en faveur des Seychelles, des Comores ou de Madagascar. Elle se félicite que la jeunesse réunionnaise puisse s'impliquer dans de telles opérations notamment à travers les Volontaires de Progrès, démarche qu'elle soutient et qu'elle souhaite voir se développer dans la mesure où elle permet à la fois de valoriser le savoir-faire de Réunionnais qualifiés et de les impliquer dans la relation à « l'autre », action fortement citoyenne pour la Planète.

Au regard du bilan qui reste donc impressionnant en termes qualitatif et quantitatif, la commission regrette toutefois que cette coopération telle qu'elle est décrite, reste avant tout et en grande partie institutionnelle. Sans renier l'importance de cette dernière, il paraît essentiel à la commission que ce concept de coopération soit également visible à la base, c'est-à-dire au niveau des populations, des quartiers, de la société civile de notre bassin india-océanique.

Dans cette optique, il serait opportun de développer et de soutenir d'une façon plus importante la coopération bilatérale voire multilatérale avec les associations et les ONG de nos îles. Cette approche, comme l'a à multiples reprises souligné le CCEE dans ses précédents avis, est incontournable si l'on souhaite que les populations concernées s'approprient ce concept de manière plus concrète et réalisent l'intérêt d'une telle démarche pour nos îles.

AVIS DE LA COMMISSION 3 SUR LE BILAN D'ACTIVITÉS DU CONSEIL RÉGIONAL POUR L'EXERCICE 2009

I] Affaires générales

Sur le volet social, la commission salue l'intégration d'une personne handicapée mais déplore que le bilan d'activités ne fasse pas distinctement état de la situation de la collectivité au regard du quota de 6% imposés par la loi³. Elle s'interroge également sur le nombre important de postes laissés vacants (175).

II] Aménagement

La commission note la poursuite du programme d'acquisition foncière de l'EPFR. Elle souhaiterait savoir si la collectivité régionale a soldé le total de la dotation accordée à l'établissement pour la période 2003-2008. Le cas échéant, le bilan d'activités devrait faire apparaître le montant de la subvention au titre de 2008.

³ Loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

III] Environnement

La commission salue la poursuite de l'investissement de la collectivité régionale en faveur de l'éducation à l'environnement par le biais de son Agenda 21 Interne. Cette action permet, à n'en pas douter, de médiatiser et concrétiser les bonnes pratiques liées à la maîtrise de l'énergie, sans compter la valeur d'exemple public qu'elle véhicule.

IV] Routes/ Transports

Conformément à la loi, la commission constate avec satisfaction que l'accessibilité des personnes à mobilité réduite a été intégrée à la conception du projet de tram-train.

Par ailleurs, elle note la mobilisation de la collectivité en faveur d'une structure de coopération et elle la soutient tant il lui paraît nécessaire de pouvoir mettre en place l'intermodalité ainsi que l'optimisation des services de transports.

Néanmoins, elle déplore la disparition pour 2008 de la ligne « Initier et soutenir les actions dans le domaine du vélo ». La promotion des déplacements doux s'avère pourtant cruciale afin de disposer d'alternatives au tout routier. La commission, particulièrement intéressée par l'étude de site propre sur le vélo autour de l'île lancée en 2006, se demande si la collectivité a réduit ses ambitions en la matière. Elle souhaiterait donc savoir si l'étude est terminée et quelles déclinaisons ont été mises en œuvre.

V] Tourisme

La commission constate et salue la mutualisation des moyens affectés à la politique touristique par le biais du nouvel outil IRT, qui prévoit l'intégration des missions de la MMM.

S'agissant de la ligne « Loisirs touristiques », la commission aurait souhaité disposer de plus d'informations concernant la mention « aucun dossier reçu », celle-ci apparaissant à deux reprises, en 2007 et en 2008. Ceci l'amène à s'interroger sur la coordination opérée entre la Région et le Département sur les opérations d'aménagement des activités de loisirs de sports de nature.

VI] Sport / Socio-éducatif

La commission constate le manque d'intérêt et d'ambition flagrant porté à ces deux secteurs, au regard de :

- la mise à disposition d'un rapport non complet (une page sur deux manquante),
- la reconduction annuelle de l'usage immodéré du copié-collé,
- la pauvreté et le manque de clarté du bilan.

Pourtant, il lui semblait que la Région avait pour objectif « la culture du sport et la promotion de l'excellence réunionnaise » à travers le secteur sportif : « un élément de reconnaissance et d'identification culturelle sans commune mesure », ce qui ne transparaît pas à la lecture de ce Bilan d'activités.

Par ailleurs, les avis antérieurs de la commission (2006-2007-2008) n'ayant pas été porteurs de changement, celle-ci décide de ne pas formuler de remarques détaillées cette année. Elle ne peut que souhaiter que la Région s'attache à mettre en œuvre une véritable politique d'action dans les domaines sportif et socio-éducatif.